



## **ANNEXE A**

# **MESURES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE**

**MISE À JOUR EN AOÛT 2015**

# MESURES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

## 1. Les outils

Les Règlements des élèves, des étudiants et des résidences (les 'Règlements'), la Politique d'utilisation des systèmes informatiques, la Politique contre le harcèlement, et la Politique de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence (la Politique) de même que ses annexes constituent des outils essentiels au maintien d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire afin que les élèves qui le fréquentent puissent y développer leur plein potentiel et que le personnel et les parents puissent jouer pleinement leurs rôles.

En les nommant et en les définissant, nous identifions et mettons en relief les valeurs fondamentales privilégiées par l'École pour guider la conduite des élèves et des adultes associés à l'École (le personnel enseignant, le personnel administratif et les parents). Il va de soi que le civisme et le respect sont des valeurs incontournables pour l'École ayant à cœur de prévenir et contrer les actes d'intimidation et de violence dans son milieu.

## 2. Maintien et poursuite des mesures de prévention déjà en place

Plusieurs mesures et activités, mises sur pied soit par la personne responsable de l'application des Politiques, madame Daniela Arendasova, sont maintenues et améliorées, lorsque ces améliorations s'avèrent nécessaires par l'analyse que fait l'École de l'état de la situation:

- 2.1 Poursuite du travail du comité de travail consultatif quant à l'évaluation et la mise à jour des Politiques et des Règlements, et de chaque aspect de ces règles, en ce qui a trait à la conduite de l'équipe-école et les règles de sécurité, l'évaluation des besoins de formation et la mise sur pied d'activités à l'initiative des élèves via notamment le comité des étudiants.
- 2.2 Poursuite de la coordination de toutes les interventions, les enquêtes, les rencontres de témoins et de parents et l'imposition de sanctions qui découlent de l'application des règlements de l'établissement.
- 2.3 Poursuite du maintien d'un registre des plaintes et leur traitement.
- 2.4 Préparation d'un rapport annuel sur l'état de la situation, les interventions, les formations et les activités de sensibilisation réalisées.

Plusieurs activités de formation et de prévention seront organisées cette année par les enseignants, de concert avec la direction des études et la direction générale de l'École:

- 2.5 Au secondaire et au collégial: atelier sur la cyberintimidation donné par un spécialiste en intimidation sur Internet. Seront abordés les éléments suivants:
- (i) Comment utiliser Internet et les médias sociaux de façon sécuritaire et responsable ?
  - (ii) La cybercriminalité et les risques que comporte une utilisation inappropriée du Net.
  - (iii) Les conséquences légales liées à l'utilisation nocive des technologies.
  - (iv) La cyberintimidation et l'importance d'adopter des comportements éthiques en ligne.
  - (v) Savoir réagir comme victimes et comme témoins d'intimidation.
  - (vi) L'importance de consulter, de demander et de chercher de l'aide, de se confier à des adultes en qui ils ont confiance.
  - (vii) Les conséquences néfastes reliées à l'intimidation et à la cyberintimidation et l'importance de dénoncer des comportements portant atteinte au respect, à l'intégrité et à la santé physique et mentale (la sienne et celle des autres).
- 2.6 Au secondaire et au collégial: atelier de sensibilisation sur le respect de la diversité, sur l'ouverture et la tolérance (homophobie, violence, intimidation).
- 2.7 Au secondaire et au collégial: atelier sur le recours à des outils de communication verbale et écrite adaptés aux circonstances (intimidation, violence, capacité de dire 'non', courtoisie et civisme dans le cadre des communications au sein de l'équipe-école).
- 2.8 La présence du personnel dans les endroits stratégiques en surveillance active de jour comme de soir.
- 2.9 La présence de caméras en surveillance passive continue dans les résidences des étudiants et élèves.
- 2.10 La surveillance continue des entrées et des sorties de l'École, de son emplacement physique (terrain) et lors des sorties culturelles et pédagogiques.

### **3. Une démarche collective**

Nous sommes convaincus que la qualité et l'efficacité de la Politique de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence à l'École repose sur la concertation et la contribution de trois partenaires incontournables: les parents, les élèves et les membres de l'équipe-école. C'est dans la complémentarité de leurs responsabilités respectives et de leurs actions que l'établissement peut le mieux s'acquitter de son obligation non seulement de favoriser la réussite éducative de tous les jeunes qui le fréquentent, mais aussi d'assurer leur protection, leur sécurité, leur sain développement et leur intégrité physique, psychologique et morale.

## ► Les parents

Ils sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant et ils doivent, à ce titre, prendre conscience de leur rôle primordial de parents modèles dans la construction de l'estime de soi de leur enfant qui est à la base de leur réussite scolaire et de leur développement intégral. Ils peuvent remplir ce rôle en s'assurant de partager les valeurs de l'École.

Au regard particulièrement de la prévention de l'intimidation et de la violence à l'École et à l'extérieur de l'École, les parents représentent de précieux collaborateurs pour l'équipe-école du fait qu'ils connaissent bien les besoins et les comportements de leur enfant, leurs forces et leur vulnérabilité et qu'ils peuvent être les premiers à remarquer un changement dans l'attitude de leur enfant. Le Guide pour les parents à l'**Annexe B** a été conçu à cette fin; ils y trouveront une synthèse des actions mises en place pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence, les procédures pour effectuer un signalement, le nom et les coordonnées de la personne à contacter responsable de ce dossier ; ils y trouveront aussi des conseils et des recommandations pour aider leur enfant à faire face à l'intimidation et la violence, à mieux intervenir comme témoin ou victime d'intimidation et à le responsabiliser s'il recourt lui-même à des actes d'intimidation.

Une fois l'an, l'École organise une rencontre avec les parents pour les entretenir notamment de la question de l'intimidation, de nos politiques et des mesures d'intervention de l'École. Au cours de cette rencontre, les sujets suivants sont abordés :

- 3.1 Comment développer l'estime de soi de leur enfant et établir une bonne relation avec lui.
- 3.2 Les nouvelles technologies et les médias sociaux: connaissances de base et lien avec la violence dans l'espace virtuel.
- 3.3 La cybercriminalité et les enjeux éducatifs et légaux.
- 3.4 Comment aider leur enfant à utiliser Internet et les médias sociaux de façon sécuritaire, éthique et responsable ?
- 3.5 Comment superviser les activités en ligne de leur enfant ?
- 3.6 Comment déceler les signes indiquant que leur enfant est victime, témoin ou auteur d'intimidation ?
- 3.7 Comment aider leur enfant victime, témoin ou auteur d'intimidation, à l'École ou ailleurs ?

## ► Les élèves

Ils sont les agents premiers de leur apprentissage sur le plan scolaire, personnel et social et, à ce titre, ils doivent être sensibilisés à l'importance d'adopter une manière d'agir responsable face à des situations ou à des comportements de pairs et d'adultes qui pourraient affecter leur intégrité physique et morale. Au cours de l'année et de l'ensemble des cours et des activités éducatives, les sujets suivants sont abordés:

- 3.8 L'apprentissage de valeurs requises pour vivre et travailler en société (respect et compréhension de l'autre, acceptation des différences et tolérance, civisme, règles de bienséance et de savoir-vivre).
- 3.9 Le développement de l'estime de soi et d'habiletés sociales.
- 3.10 Le développement de l'habileté à résoudre des conflits de façon pacifique (médiation).
- 3.11 Le développement du jugement et de la capacité à résister aux pressions de son entourage.
- 3.12 Quelles sont les compétences requises pour devenir un pair, un collègue ou un camarade 'aidant' ?

► **Les membres de l'équipe-école: direction, personnel enseignant et non enseignant**

Les membres de la direction, du personnel enseignant et non enseignant, veillent tous à ce que les élèves bénéficient, en classe, dans l'École et sur les terrains de l'École, d'un environnement sain et sécuritaire, à l'abri de toute manifestation d'intimidation et de violence. Dans l'exercice de leurs tâches, ils assument notamment les responsabilités suivantes:

- L'adoption de comportements respectueux de l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves, exempts d'intimidation, d'agression et de violence de toute forme.
- L'assurance de préserver la protection et la sécurité des élèves pendant tout le temps que ceux-ci sont en leur présence.
- La participation à l'observation et au dépistage (identification) d'élèves qui, d'après certains indices précisés à la Politique, pourraient être victimes d'abus, d'agression et de violence et en informer madame Arendasova, responsable de la Politique.
- Sur le portail de l'École, chacune des Politiques, le Guide des parents, ainsi que des liens Internet vers des services gouvernementaux portant sur la problématique sont affichés et disponibles à tous.

Avec l'aide d'un spécialiste en intimidation sur les plateformes numériques, les activités suivantes seront données aux membres de l'équipe-école:

- 3.13 La présentation de la Politique de prévention et d'intimidation contre l'intimidation et la violence ainsi que ses buts et objectifs, les Mesures de prévention et d'intervention en découlant, et le Guide des parents.
- 3.14 Au cours de cette présentation, une conférence atelier portant sur l'utilisation appropriée, sécuritaire et responsable d'Internet et des médias sociaux utilisés en lien avec leurs activités à l'École et à l'extérieur en tant que membre de l'équipe-école.

- 3.15 Les conséquences légales liées à l'utilisation inadéquate des technologies et plateformes numériques au cours de leurs activités à l'École et à l'extérieur en tant que membre de l'équipe-école.
- 3.16 La cyberintimidation: compréhension du phénomène et pistes d'intervention.
- 3.17 La cybercriminalité et les usages problématiques d'Internet chez les jeunes.
- 3.18 L'importance d'amener les élèves à dénoncer des comportements portant atteinte à leur sécurité et à leur santé physique et mentale.
- 3.19 Les caractéristiques des victimes, des témoins et des intimidateurs.
- 3.20 Comment dépister et reconnaître les élèves victimes d'actes d'intimidation et de violence.
- 3.21 Comment repérer et accompagner un jeune en détresse suicidaire: les bases du rôle de 'sentinelle'.
- 3.22 Comment intervenir auprès d'un élève qui vient signaler un cas d'intimidation comme victime ou comme témoin.
- 3.23 Comment accompagner et aider les victimes et les témoins d'intimidation, les auteurs d'intimidation, ainsi que les parents qui croient que leur enfant est impliqué dans des actes d'intimidation ?
- 3.24 Comment intervenir auprès des élèves à risque ou en difficulté de comportement et comment développer leur compétence sociale ?
- 3.25 Comment jouer son rôle d'éducateur modèle auprès des élèves, étudiants et résidents de l'École.
- 3.26 Comment augmenter ou renforcer l'efficacité du travail d'équipe entre collègues pour mieux intervenir de façon concertée et cohérente au regard de l'intimidation et de la violence à l'école.

